



**COUR
DU QUÉBEC**

**AVIS AUX AVOCATS AYANT DÉPOSÉ UNE DEMANDE DE
GARDE :**

L'honorable
Patsy Bouthillette

Afin que le dossier soit en état de procéder, nous vous demandons de vous assurer que les pièces suivantes seront déposées au dossier le jour de l'instruction de la Demande et que vous en aurez des copies pour chacune des parties :

- 1- Une copie du certificat de naissance de l'enfant;
- 2- Une copie du jugement qui octroie la garde de l'enfant, le cas échéant;
- 3- Le certificat de participation à la séance d'informations sur la parentalité et la médiation (art. 417 C.p.c.);
- 4- Une copie du rapport de l'intervenante sociale de la Directrice dans la mesure où vous entendez le déposer au soutien de votre demande;
- 5- Les jugements et/ou procès-verbaux du dossier de protection qui sont au soutien de votre Demande;
- 6- Toutes autres pièces pertinentes.

Je vous remercie de votre précieuse collaboration.


PATSY BOUTHILLETTE, J.C.Q.